

Prise de positions sur les interventions de la politique de la formation, session d'hiver 2023

Pt. 74 INC 190-2023 Motion
2023.RRGR.259

Michael Ritter, PVL
+ 5 autres

Il faut mieux prendre en compte l'expérience professionnelle des enseignantes et enseignants

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les engagements de moins de trois semaines dans l'enseignement ou dans des domaines professionnels étroitement liés soient pris en compte en tant qu'expérience professionnelle. Il est également chargé de réviser les bases légales correspondantes, en particulier l'article 30 de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant (OSE).

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption sous la forme du postulat

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs de la motion selon lequel les remplacements de courte durée contribuent à la stabilité du système éducatif. La prise en compte des engagements de courte durée (moins de trois semaines) n'entraînerait qu'un surcoût marginal, car l'expérience professionnelle n'a d'incidence sur la classification que lorsqu'elle atteint une année complète (nouveaux engagements) ou six mois (engagements existants). Il faudrait donc effectuer un très grand nombre de missions courtes de ce type avant qu'elles n'aient un impact sur les niveaux de rémunération. Il sera donc rare qu'il y ait une contribution supplémentaire. En conséquence, la contribution probable à l'endiguement de la pénurie d'enseignant·es sera modeste. Le Conseil-exécutif est prêt à examiner si la suppression ou l'abaissement de la durée minimale serait plus efficace.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption sous la forme du postulat

L'association professionnelle salue le débat sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Une attention particulière est accordée aux remplaçant·es qui interviennent régulièrement et souvent à très court terme dans la même école, une fois dans une classe, puis dans une autre de l'établissement. Ils le font souvent pour quelques jours par intervention, mais de manière répétée. Et cela dure souvent des années. Ils contribuent ainsi à soulager les enseignant·es et les directions d'école. Ils acquièrent ainsi une expérience professionnelle qui doit être prise en compte dans le système salarial.

Si l'on modifie la prise en compte de l'expérience professionnelle, il faut également considérer celle des activités extraprofessionnelles. Les « domaines professionnels étroitement liés » devraient être définis. Ils sont actuellement pris en compte à hauteur de 50% du temps à partir de trois semaines. L'association professionnelle s'oppose à une éventuelle prise en compte de 100%. Seule l'expérience dans l'enseignement peut être considérée comme une expérience professionnelle et être intégralement prise en compte.

La question de la charge bureaucratique se pose si toute l'expérience professionnelle acquise en dehors de l'école, quelle que soit sa durée, devait être prise en compte. Lors de l'examen

de cette demande, il convient de bien peser la charge bureaucratique, la mise en œuvre et l'impact. L'association professionnelle peut envisager d'accorder la prise en compte de l'expérience professionnelle à partir d'une semaine. L'association professionnelle ne voit pas non plus un effet sur la pénurie d'enseignant·es avec cette mesure. Pour cela, il faudrait notamment un soutien financier substantiel pour les personnes qui se reconvertissent dans la formation.

Pt. 76 INC 303-2022 Motion ayant valeur de directive 2022.RRGR.444 Vérifier sur des bases factuelles la stratégie de formation pour la première langue nationale étrangère et la reformuler.	Alain Pichard, PVL + 2 autres
--	----------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de réexaminer sa stratégie de formation concernant l'apprentissage réciproque des langues nationales (le français et l'allemand) afin de mettre en place une politique de formation reposant sur des bases factuelles et de reformuler la définition de ses objectifs.

Nous souhaitons notamment qu'une analyse soit effectuée sur :

- a) la pertinence de l'apprentissage précoce des langues étrangères ;
- b) la promotion du bilinguisme par le biais d'écoles bilingues (en tenant compte du fait que, dans de nombreuses localités, les élèves ne parlent aucune des deux langues nationales à la maison) ;
- c) les possibilités d'échanges linguistiques.

Cette analyse devra également comporter des propositions concrètes sur la manière d'améliorer les résultats actuellement non satisfaisants des élèves qui apprennent une langue étrangère. Par ailleurs, nous attendons aussi une définition des priorités en matière d'objectifs de formation, notamment en ce qui concerne la baisse des performances en matière de compréhension écrite et de production écrite dans la langue maternelle respective (étude PISA 2018).

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : Pt. 1: adoption et classement

Pts 2 et 3: adoption

L'harmonisation des principaux paramètres de la formation est contraignante. Les cantons ont conclu des accords en ce sens. Tous les cantons-ponts (BE, FR, BS, BL, SO, VS) commencent, comme les cantons francophones, par le français, respectivement l'allemand, en 3e année scolaire. L'aspect culturel joue un rôle décisif dans la stratégie linguistique.

Pt. a) Dans le canton de Berne, ce n'est pas le début de l'enseignement des langues étrangères qui a suscité des critiques, mais le matériel pédagogique. L'introduction de l'enseignement obligatoire à option et la révision du manuel Mille feuilles et Clin d'œil ont permis de désamorcer les critiques.

Pour le Conseil-exécutif, l'apprentissage précoce d'une langue étrangère a un sens. Les études disponibles le confirment. Dans ce contexte, il propose d'accepter la demande d'analyse et de la classer.

Pt. b) Des classes bilingues sont organisées à Berne et à Bienne dans le cadre de deux projets pilotes. Les deux projets pilotes font l'objet d'une évaluation externe approfondie.

Pt. c) Toutes les écoles ont la possibilité d'effectuer des échanges linguistiques. Le Bureau du bilinguisme accompagne les écoles dans cette démarche. Le Conseil-exécutif est prêt à analyser l'impact des séjours linguistiques effectués et propose donc d'accepter la demande formulée.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : Pt 1 (a): adoption et classement

Pt 2 (b) et 3 (c): adoption

L'initiative demande que l'enseignement des langues étrangères soit fondé sur des preuves scientifiques et des constats. Formation Berne se prononce clairement en faveur d'une prise de décision basée sur des preuves scientifiques. Cela vaut pour tous les domaines de la politique.

Le domaine de la formation est bien encadré scientifiquement. Les connaissances les plus récentes sont transmises aux étudiant·es dans les HEP et appliquées en permanence par les enseignant·es dans les écoles. Les connaissances scientifiques ne sont jamais définitives, mais elles constituent un pilier important du développement scolaire. Nous ne sommes pas fermés à l'analyse. Les résultats de recherche existants doivent être pris en compte. Et l'analyse doit absolument être transparente.

Une évaluation doit impérativement prendre en compte la formation initiale et continue des enseignant·es, les conditions dans les classes, le professionnalisme linguistique et didactique des enseignant·es, l'environnement social, l'origine, les affinités éducatives des parents, l'attitude vis-à-vis de l'autre langue nationale.

De manière générale, il convient de clarifier les attentes en matière d'enseignement des langues étrangères aux enfants. L'objectif de cet enseignement n'est pas d'être bilingue. Les objectifs fixés doivent être réalistes et pertinents. Et si l'on se réfère à l'époque de Bonne Chance, il faut reconnaître que tous les élèves n'ont pas atteint les objectifs d'apprentissage requis.

Pt. a) Du point de vue de l'association professionnelle, la pertinence de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère a été étudiée et établie. Les enfants plus jeunes ont un accès moins inhibé aux autres langues et apprennent mieux la prononciation. En Suisse, l'apprentissage précoce des langues étrangères est très répandu. Environ un tiers des enfants en Suisse sont issus de familles allophones. L'Office fédéral de la statistique révèle que 33% des moins de 15 ans sont en contact avec deux langues différentes à la maison, et un dixième d'entre eux avec trois langues ou plus¹. La grande majorité d'entre eux apprennent aussi bien, voire

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions.assetdetail.15384141.html>

mieux, l'allemand, même si d'autres langues s'y ajoutent. Il n'y a pas de lien significatif entre les résultats aux tests de français (partie germanophone) et le fait d'être issu de l'immigration. L'association professionnelle ne voit pas pourquoi le report de l'enseignement du français en 7H permettrait de dégager des moyens importants. En effet, les performances obtenues sont directement liées au nombre de leçons hebdomadaires annuelles. Les trois leçons de français par semaine en 5H et en 6H devraient être réparties différemment au cours de l'année scolaire et non pas supprimées, faute de quoi les connaissances en français se dégraderaient et la compréhension avec les habitants de l'autre partie du canton serait nettement moins bonne. En revanche, si les leçons étaient réparties différemment, la question serait de savoir quelles leçons seraient transférées des années supérieures aux 5H et 6H et ce qu'il adviendrait des cours d'anglais. Toutes les autres années scolaires devraient être réorganisées et les compétences dans diverses disciplines adaptées, sans parler des nouveaux moyens d'enseignement, de la nouvelle définition de l'évaluation, des nouvelles règles de passage, des adaptations de la formation, etc.

Les échanges avec les membres et les assemblées ont clairement montré que le début de l'enseignement des langues étrangères dès la 3^e année est incontesté. De nombreux·ses enseignant·es enseignent le français dès la 5H avec beaucoup d'engagement et de compétence. Formation Berne s'oppose à une telle réforme scolaire, mais n'est pas fermée à des optimisations régulières.

En ce qui concerne la mobilité de la population, le concordat Harnos doit être respecté. Le retrait de cet accord intercantonal remettrait en question l'harmonisation des systèmes scolaires demandée par la population.

Pt. b) Les écoles ou les projets scolaires bilingues constituent une offre de formation intéressante et facultative de l'école publique. L'hypothèse générale selon laquelle les enfants d'immigrés sont surchargés dans les écoles bilingues est scientifiquement réfutée. Les enfants qu'une école bilingue surchargerait fréquentent l'école où ils habitent. Du point de vue de l'association professionnelle, il n'y a pas de dilemme. Au contraire, le projet Prima dans le canton de Neuchâtel, évalué par l'Université de Genève, est très concluant. La promotion des écoles bilingues est soutenue par l'association professionnelle. La méthode d'enseignement bilingue est également prévue dans le Lehrplan 21.

Pt. c) L'association professionnelle soutient tous les efforts visant à favoriser les échanges entre les régions linguistiques. Il ne s'agit pas seulement d'un échange linguistique, mais aussi d'un échange culturel entre les régions du pays. Cependant, l'organisation d'un tel échange est coûteuse et, malgré le soutien d'organisations telles que Movetia (Agence nationale pour l'échange et la mobilité), elle demande beaucoup de travail et constitue un défi. Pour cela, il faut des enseignant·es engagé·es et bien formé·es, et il faut qu'ils / elles aient la capacité de mener à bien de telles missions. Celles et ceux qui sont déjà à la limite de leurs possibilités en raison des défis quotidiens, des classes nombreuses, de la mauvaise infrastructure, des discussions sur le financement des activités extrascolaires et, le cas échéant, des difficultés avec les autorités, n'organisent pas d'échanges linguistiques. Si l'on veut promouvoir les échanges linguistiques, il faut être prêt à soutenir les enseignant·es. Le problème ne réside pas dans les

offres disponibles. Le site web de l'INC en donne une vue d'ensemble². Nous soutenons leur réexamen. Les moyens financiers nécessaires à l'amélioration de l'offre doivent être alloués. Si l'enseignement du français ne commençait qu'au secondaire 1, les échanges linguistiques au niveau primaire deviendraient caducs.

Pt. 77 INC 019-2023 Motion ayant valeur de directive 2023.RRGR.41 Calcul de l'indice social pour la langue seconde	Günthör Nadja, UDC + 5 autres
--	----------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé d'adapter le calcul de l'indice social en lien avec le calcul du pool de leçons pour les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et pour les mesures favorisant l'intégration des élèves allophones dans l'école obligatoire afin de :

1. pondérer, dans le calcul de l'indice social, le nombre supérieur à la moyenne d'élèves dont la langue maternelle diffère de la langue d'enseignement (soit le français dans les écoles germanophones et l'allemand dans les écoles francophones) dans les régions limitrophes de la Suisse romande avec des écoles germanophones et les régions limitrophes de la Suisse allemande avec des écoles francophones ;
2. dégager les ressources nécessaires selon cette pondération pour le soutien dont ces élèves ont urgemment besoin dans leur apprentissage de la langue d'enseignement.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption

Le Conseil-exécutif est conscient des défis particuliers auxquels sont confrontées les écoles dans les régions frontalières bilingues et partage l'objectif de la motion.

Point 1 : L'indice social scolaire comprend des facteurs qui sont déterminants pour toutes les communes du canton de Berne. La demande des auteurs de la motion ne concerne que 200 élèves, soit 0,2% de l'ensemble des élèves. Il n'est donc pas question d'ajouter un facteur supplémentaire à l'indice social. Au contraire, les moyens doivent être accordés au cas par cas, sur demande, à l'Office de l'école enfantine, de l'école obligatoire et de l'orientation.

Chiffre 2 : Le calcul des leçons disponibles par commune doit être adapté en conséquence. Les communes concernées dans les régions linguistiques frontalières obtiennent ainsi les moyens supplémentaires nécessaires en cas de besoin. En l'état actuel des choses, on estime que le nombre de leçons annuelles supplémentaires s'élève à un montant à six chiffres.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

Formation Berne salue la réponse du Conseil-exécutif et se réjouit que celui-ci soit conscient des défis particuliers que doivent relever les écoles situées à la frontière linguistique. L'association professionnelle estime qu'il serait judicieux de ne pas adapter le calcul de l'indice social, mais d'allouer des moyens supplémentaires de manière ciblée et en fonction des besoins. La bureaucratie doit être réduite au minimum et la procédure doit être pragmatique et simple pour les écoles.

² <https://www.lp-sl.bkd.be.ch/fr/start/themen/sprachaustausch/austauschmoeglichkeiten.html>

Pt. 78 INC 064-2023 Motion ayant valeur de directive 2023.RRGR.91 Prévention contre le surendettement	Karim Said, PS + 2 autres
---	------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place un programme de prévention contre le surendettement dans les écoles, notamment aux degrés secondaire 1 et 2.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption et classement

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs de la motion selon lequel le surendettement est un problème qui touche déjà les jeunes et qu'un travail d'information systématique peut avoir un effet préventif. Plusieurs domaines de compétence du Lehrplan 21 et du PER traitent de cette thématique. Au gymnase, la thématique est abordée dans la matière Économie et droit. Dans les écoles professionnelles, l'enseignement est prévu dans le cadre de la culture générale. De nombreuses institutions proposent du matériel pédagogique et des offres d'accompagnement, comme par exemple le service de conseil en matière de dettes du canton de Berne, CARITAS, education21.

Les exigences de la motion étant déjà satisfaites, le Conseil-exécutif propose d'accepter la motion et de la classer en même temps.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption et classement

L'association professionnelle considère que la prévention du surendettement dans les écoles est importante. Les objectifs d'apprentissage à cet effet sont ancrés et mis en œuvre pour l'école obligatoire, pour les gymnases et pour les écoles professionnelles. Il existe divers outils pédagogiques à cet effet. L'un d'entre eux a été développé par l'association FinanceMission, dont les membres sont l'Association suisse des enseignant·es (LCH) et le Syndicat des enseignants romands (SER)³.

Compte tenu de la diversité du paysage éducatif bernois, l'association professionnelle estime en outre qu'il n'est pas nécessaire d'élaborer un concept, suit l'argumentation du gouvernement et peut soutenir le classement de l'intervention.

Pt. 79 INC 082-2023 Motion ayant valeur de directive 2023.RRGR.109 Prévention des abus sexuels et de la discrimination par l'éducation	Barbara Stucki, PVL + 4 autres
--	-----------------------------------

Le Conseil-exécutif est chargé de garantir que :

1. dans le canton de Berne, chaque enfant reçoive durant sa scolarité obligatoire un enseignement responsable en matière de sexualité, conformément au plan d'études en vigueur. Les cours portent notamment sur la santé sexuelle, la prévention de l'exploitation sexuelle, la diversité sexuelle, la diversité de genres, l'éducation sexuelle, la gestion des

³ <https://financemission.ch/>

- sentiments et des besoins personnels, la gestion des sentiments et des besoins des autres ;
2. le canton de Berne dispose d'un concept-cadre moderne pour les cours d'éducation sexuelle ;
3. le canton de Berne met sur pied et cofinance des offres de cours d'éducation sexuelle auxquelles peuvent recourir les écoles obligatoires.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : Pt 1: adoption et classement

Pt 2: adoption

Pt 3: adoption sous la forme du postulat

Les cours d'éducation sexuelle contribuent de manière significative à la promotion de la santé et à la prévention des abus sexuels.

Pt 1: Les cours d'éducation sexuelle sont rattachés à différents domaines dans le Lehrplan 21, ainsi que dans le PER, et se recoupent avec de nombreuses compétences transversales. La fréquentation de ces cours est obligatoire.

Pt 2: Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, le Conseil-exécutif a décidé que la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) examinerait l'élaboration d'un concept-cadre sur l'éducation sexuelle. Afin de soutenir les écoles dans la mise en œuvre, l'INC élabore un concept type qui sera mis à la disposition des écoles. En fin de compte, la mise en œuvre relève de la compétence des écoles et des communes.

Pt 3: L'INC et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) financent, dans le cadre d'un contrat de prestations avec la fondation Santé bernoise, des prestations dans le domaine de l'éducation sexuelle, telles que des rencontres de groupe, des formations pour les enseignant-es et des consultations. Au total, le canton finance les offres de prestations à hauteur d'environ CHF 1,2 million, dont environ CHF 700'000 sont consacrés à quelque 650 rencontres de groupe avec des classes d'école. Dans le but de permettre à toutes les écoles intéressées d'accéder à une offre correspondante en l'espace d'un an, le Conseil-exécutif est prêt à examiner si le financement des offres peut encore être étendu et quels seraient les coûts supplémentaires qui en résulteraient.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : Pt 1: adoption et classement

Pt 2: adoption

Pt 3: adoption

Formation Berne salue l'intention de l'intervention de renforcer la prévention de l'exploitation sexuelle et de toute exploitation. Chaque agression, chaque abus qui peut être évité compte.

Pt 1: L'éducation sexuelle est inscrite dans le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand (PER). Les objectifs de l'enseignement sont prédéfinis et obligatoires. L'association professionnelle estime qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.

Pt 2: L'association professionnelle soutient la demande d'un cadre conceptuel élaboré par l'INC, y compris un concept type pour la mise en œuvre dans les communes. Il doit définir la norme et être une aide à la mise en œuvre, sans limiter les possibilités des enseignant-es d'organiser leur enseignement.

Pt 3: Les offres de soutien pour la mise en œuvre des cours d'éducation sexuelle sont importantes et créent la possibilité d'aborder des sujets sensibles et intimes avec des spécialistes spécialement formés. Ou de faire venir des personnes concernées dans les écoles. Pour que les différentes offres puissent être utilisées par toutes les écoles, elles doivent être suffisamment soutenues par le canton. Formation Berne partage l'avis des motionnaires selon lequel la santé psychique des adolescent·es est étroitement liée à leur développement sexuel et qu'il vaut la peine d'investir dans la prévention. Mieux vaut développer la prévention que de financer des traitements de longue durée et des restrictions pour les victimes d'abus sexuels.

Pt. 80 INC 065-2023 Motion
2023.RRGR.92

Said Karim, PS

Réduire les taux d'échec en première année universitaire

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'analyser les raisons des échecs des étudiantes et étudiants des hautes écoles bernoises dans le courant de la première année d'étude ;
2. de définir une stratégie destinée à améliorer l'orientation académique et professionnelle, en particulier dans le courant des études gymnasiales.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption et classement

Dans le cadre de leurs objectifs politiques communs pour l'espace suisse de formation de 2015 et 2019, la Confédération et les cantons ont conjointement formulé le but de réduire le taux d'abandon des études sans baisser les exigences de qualité requises (Remarque : en 2023, cet objectif a été confirmé⁴).

Une forte sélectivité des programmes en première année peut contribuer à ce que les étudiant·es se rendent compte très tôt que le programme initialement choisi n'est pas la voie qui leur convient et se réorientent en conséquence. L'abandon ou la réorientation ne sont donc pas nécessairement des « échecs ». La majorité des étudiant·es s'inscrivent dans une autre filière ou se réorientent vers un autre établissement après avoir arrêté une formation.

Pt 1: La BFH s'enquiert systématiquement des raisons d'un abandon des études. Les autres hautes écoles partent du principe que les causes sont similaires chez leurs étudiant·es. Du point de vue du Conseil-exécutif, les données disponibles de la Haute école spécialisée bernoise permettent d'identifier assez facilement les raisons de l'abandon d'un cursus en première année.

Pt 2: Dans le cadre du développement de la maturité gymnasiale, la préparation au choix des études doit se voir accorder une plus grande importance. Dans le canton de Berne, toutes les écoles moyennes disposent de personnes responsables de la préparation au choix des études, en collaboration avec l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC). En collaboration avec les gymnases, le BSLB a entrepris ces dernières années de nombreux efforts pour optimiser l'orientation scolaire et professionnelle.

⁴ <https://www.edk.ch/fr/la-cdip/actualites/cp271023>

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

Formation Berne salue les divers efforts du Conseil-exécutif en rapport avec le choix d'une profession ou d'une filière d'études par les adolescent·es dans les gymnases et partage la position selon laquelle l'abandon d'une filière d'études n'est pas nécessairement un échec ou une déroute. Toutefois, si elle peut être évitée grâce à un bon conseil préalable à la décision d'étudier, l'association professionnelle considère qu'il est important de développer ce conseil. Dans ce contexte, Formation Berne renvoie également à la prise de position de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire sur le thème de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle.⁵

Pt 1: Seule la BFH a enregistré systématiquement les motifs d'abandon des études. Elles seraient transposables aux autres hautes écoles. Mais si elles étaient déterminées par des enquêtes dans les différentes hautes écoles, en particulier à l'université, cela fournirait des informations importantes sur les obstacles rencontrés lors du choix des études. Ces informations pourraient être intégrées dans les OPUC des gymnases.

Pt 2: Le canton s'efforce de proposer des services d'orientation universitaire et de carrière en nombre suffisant, à bas seuil et de bonne qualité. Les offres sont optimisées en permanence. L'extension des autoévaluations en ligne déjà existantes (actuellement pour la biologie, les mathématiques, la philosophie) devrait être entreprise au moins pour les filières présentant un taux d'abandon élevé. Compte tenu des différents efforts déployés pour aider les gymnasien·nes à trouver la filière qui leur convient, l'association professionnelle recommande d'établir une stratégie à cet effet et de renforcer ainsi l'efficacité des offres.

Considérant que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), dans leur déclaration commune de 2023 (publiée le 27.10.2023), fixent comme objectif commun 5 de « définir des mesures qui contribuent à réduire les abandons d'études dans les universités », l'association professionnelle recommande d'adopter la motion et de ne pas la classer.

Anna-Katharina Zenger
Responsable du domaine syndical

Berne, le 15.11.2023

⁵ <https://www.vsg-sspes.ch/fr/publikationen/positionsPapiere>